



JOUY-SUR-MORIN

**CHARTRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DES JEUNES**

Rôle de l' élu

- Se réunir, échanger des idées, se connaître, se respecter
- Être un élu sérieux, ne pas se croire supérieur aux autres
- Faire des enquêtes pour savoir si tout se passe bien et au besoin faire changer les choses
- Pas de réunion en classe
- Informer les camarades de ce dont on a parlé – Affichage devant les écoles
- Mener les projets jusqu'au bout
- Être présent aux commémorations de la commune.

Réunions

- 10 réunions par année scolaire
- 3 absences non excusées = Démission – Le CMJ le remplace
- Raisons valables pour quitter le CMJ :
 - ☞ Déménagement
 - ☞ Raison familiale
 - ☞ Problèmes de santé
- Arriver à l'heure aux réunions et ne pas partir avant la fin de la réunion
- Participer aux réunions en préparant à l'avance ce qu'on va dire
- Ne parler que si on a quelque chose à dire en rapport avec le conseil municipal, le dire à tout le monde et pas après la réunion, on lui expliquera ce qui a été dit
- Venir régulièrement aux réunions. En cas d'absence, prévenir par téléphone ou par un camarade.
- Après
- Ne pas chahuter, ne pas crier, ne pas se moquer, ne pas être intimidé, ne pas couper la parole, lever la main pour avoir la parole.

Relation avec les élus adultes

- Être poli et respectueux avec les élus
- Que les élus adultes laissent la parole aux enfants élus
- 1 représentant du CMJ par niveau sera l'interlocuteur avec les élus
- Avoir des entrevues avec les élus.